



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE D'
ORCIÈRES

DREAL PACA
à l'attention de l'Unité Evaluation
Environnementale (SCADE)

16 rue Antoine Zattara
CS 70248

13 331 MARSEILLE CEDEX 3

Orcières le 5 juillet 2024

Objet : saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)
Projet de « restructuration du domaine skiable d'Orcières Merlette - Secteur Ouest - Commune
d'Orcières (05) – **Catégorie :** 43 a

Références dossiers du demandeur : PA/domaines skiable2024

Coordonnées : Patrick RICOU, Maire d'Orcières – dgs@orcieres-mairie.fr

En application des articles L122-1 et R122-7 du Code de l'environnement (CE), j'ai l'honneur de consulter pour avis la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). Cette consultation porte sur le projet de « restructuration du domaine skiable d'Orcières Merlette - Secteur Ouest - Commune d'Orcières (05) ». Le dossier comprend l'étude d'impact et le dossier de demande d'autorisation réceptionné par mes services le 11 avril 2024. Le maître d'ouvrage est la société SEMILOM Resort (n.colombani@orcieres.com).

Selon l'article R122-7-II CE, la formulation de votre avis interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception aux adresses mail suivantes : dgs@orcieres-mairie.fr et m.salaun@champsaur-valgaudemar.fr

J'ai noté que l'avis de la MRAe ou l'information relative à l'absence d'observation émise dans le délai¹ sera mise en ligne sur le site internet de la MRAe :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r314.html>.

Je vous transmets avec cette saisine un exemplaire du dossier en format numérique.

Le Maire
Patrick RICOU